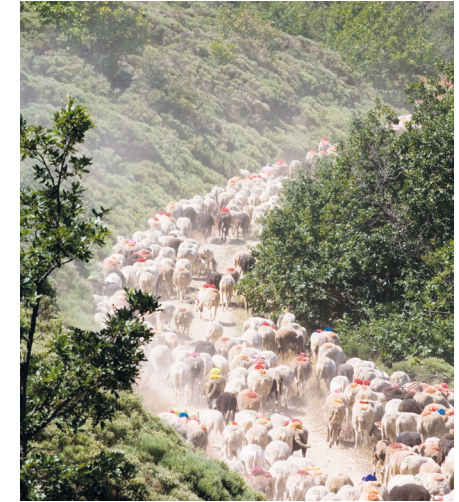


# La transhumance reconnue au Patrimoine de l'Unesco

Le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel vient d'inscrire la transhumance sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Le dossier est intitulé « Les pratiques et savoir-faire de la transhumance ».



*Au siège de l'Entente à Florac, le public découvrira gratuitement à partir du 15 juillet, un espace scénographique expliquant en détail ce qu'est l'Unesco et pourquoi les Causses et Cévennes sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Une exposition dans le cadre du Festival photo de Florac sera également présentée dans le jardin de l'Entente.*

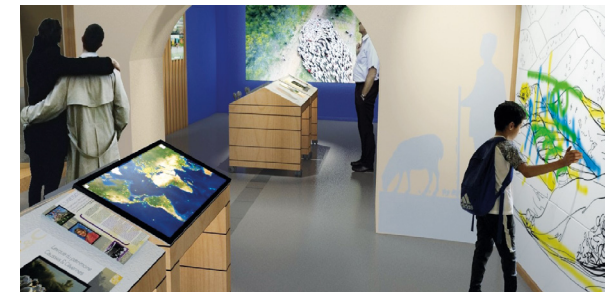
**F**in décembre 2019 à Bogota, la pratique agricole traditionnelle de migration saisonnière du bétail le long de pistes étagées vers de meilleures conditions climatiques autrement dit, la transhumance, a été unanimement insérée dans la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. L'offre retenue avait été déposée par l'Italie, l'Autriche et la Grèce. La France fera partie de la deuxième vague des pays, avec notamment l'Espagne et l'Andorre. L'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes - UNESCO est impliquée dans ce dossier. Elle constitue d'ailleurs actuellement, avec les collectivités, un réseau cohérent de sites d'interprétation des paysages culturels sur les Boissets, le Pont-de-Montvert et Florac. Pour ces trois nouveaux hauts-lieux de l'agropastoralisme, les projets ont avancé. Au Pont-de-Montvert, le maître d'œuvre a été choisi ; à Florac, les travaux sont en cours et enfin, aux Boissets, ils vont bientôt débiter pour s'achever début 2021.

La transhumance - qui vient du latin trans, « au-delà », et humus, « terre » - voit des éleveurs, souvent à cheval et accompagnés de chiens, conduire des moutons

et parfois du bétail à travers le pays à la recherche de pâturages saisonniers. La tradition n'est pas propre à l'Italie, mais le pays reste l'un des rares en Europe, avec la France, à avoir conservé son ancien réseau de voies de transhumance, dont certaines sont encore utilisées par les éleveurs aujourd'hui.

Sur les Causses et les Cévennes, l'agro-pastoralisme est présent sous plusieurs formes : un pastoralisme sédentaire, un pastoralisme transhumant, un agropastoralisme, un sylvo-pastoralisme. Dans sa forme actuelle, il comprend plusieurs types d'organisations agro-pastorales fondés entre autres sur l'élevage extensif sur parcours. Plusieurs races domestiques locales contribuent à l'entretien des paysages, parfaitement adaptées à leur terroir, et pour certaines à la transhumance qui impose des qualités particulières. Ce sont les races Lacaune, Raïole, Caussearde des Garrigues, Blanche du Massif Central et la vache Aubrac. Des labels de qualité (AOC, IGP et AOP) permettent la valorisation des terroirs des Causses et des Cévennes (Agneau de l'Aveyron, de Lozère, Bleu des Causses, Pélardon, Roquefort). Cette pratique a aidé à façonner la terre. Elle a également contribué à une riche tradition de folklore, de chansons

et de littérature. Alors que la transhumance a failli disparaître à l'époque contemporaine, certains éleveurs restent déterminés à la maintenir en vie. Des lois pour protéger les sentiers ont été introduites dans les années 1970, bien que beaucoup d'entre eux souffrent d'un manque d'entretien. Le tourisme a aidé la tradition à survivre, certaines associations d'agrotourisme offrant aux visiteurs la possibilité de rejoindre des bergers lors de leur randonnée estivale. Sachez que l'Entente travaille déjà à la programmation du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'inscription des Causses et Cévennes sur la liste du patrimoine mondial qui aura lieu en 2021. ■



*Vue 3D d'une des futures salles d'exposition du haut-lieu de l'agropastoralisme de Florac en cours de déploiement*